

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2006

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 13 mars 2006, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Madame et Messieurs les conseillers Carine Lachapelle, Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Madame Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

Monsieur Alain Deslauriers, directeur général, et Madame Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Monsieur Michel Robidoux, directeur des travaux publics, est également présent jusqu'à 21h05.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire.

072/13-03-06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- C.5 Opposition de la Municipalité de La Macaza : Mandat à un avocat*
- K.2 Programme sport-études de l'École du Méandre*
- K.3 Jour de la Terre*
- L.2 Société nationale des québécoises et québécois des Hautes-Rivières : Renouvellement de la carte de membres*

et en reportant les items suivants :

- C.2 Embauche d'une adjointe administrative*
- C.4 Devise de la Ville*
- E.1 Avis de motion : Règlement numéro 94 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égout pluviaux, et sanitaires, les rejets aux réseaux d'égout pluviaux et sanitaires et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Rivière-Rouge*
- H.3 Système de communication : Bail avec le C.S.S.S. d'Antoine-Labelle*
- J.2 Demande de dérogation mineure numéro 2006-00001.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2006

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2006
2. Règlement d'emprunt numéro 84 : Approbation des comptes soumis et des directives de changement numéros 1, 2 et 3
3. Annulation du solde de l'emprunt lié au règlement numéro 69
4. Annulation du solde de l'emprunt lié au règlement numéro 70

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2006

5. Transfert des règlements d'emprunt et d'un compte de caisse à la municipalité reconstituée de La Macaza
6. Modification à la liste des règlements d'emprunt approuvés de Rivière-Rouge dans le registre du M.A.M.R.
7. Transfert des prêts de la Ville de Rivière-Rouge dans un seul compte
8. Achat d'une timbreuse
9. Annulation de factures du service incendie

C Gestion administrative

1. Addenda no. 1 au protocole d'entente relatif à la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout domestique du secteur centre de la rue Principale
2. Embauche d'une adjointe administrative - *reporté*
3. Présentation de projets sur le programme Placement carrière-été 2006
4. Devise de la Ville – *reporté*
5. *Opposition de la Municipalité de La Macaza : Mandat à un avocat*

D Contrat et appel d'offres

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 94 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires, les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Rivière-Rouge - *reporté*

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Réparation d'un camion (unité 100-03)
2. Acquisition d'un radio portatif
3. Système de communication : Bail avec le C.S.S.S. d'Antoine-Labelle - *reporté*
4. Chemins du Lac Boileau Est et Ouest : Arpentage et acquisition
5. Chemin Lacoste : Expropriation

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de dérogation mineure numéro 2005-00010
2. Demande de dérogation mineure numéro 2006-00001 - *reporté*
3. Embauche d'un inspecteur en bâtiment régulier à temps complet
4. Embauche d'un inspecteur en bâtiment temporaire
5. Entente de principe pour l'embauche d'un commis de bureau dans le cadre du programme « Rues Principales »

K Loisirs et culture

1. Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et cours d'eau : Festival de pêche
2. *Programme sport-études de l'école du Méandre*
3. *Jour de la Terre*

L Divers

1. Demande pour la mise en place d'un service de radio-oncologie à Saint-Jérôme
2. *Société nationale des québécoises et québécois des Hautes-Rivières : Renouvellement de la carte de membre*

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

073/13-03-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2006

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2006;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2006

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2006 soit adopté tel que préparé par Madame Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Madame Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil portent sur les sujets suivants :

- Expropriation du chemin Lacoste;
- Délibérations du Conseil : privées vs publiques;
- Panneaux indiquant les différents secteurs de la Ville;
- Taxe d'eau des secteurs L'Annonciation et Marchand;
- V.T.T. sur le chemin du Lac-Jaune;
- Demande de modification à la réglementation d'urbanisme;
- Travaux effectués au site d'enfouissement;
- Branchement d'une résidence sur les réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Plainte relative à un usage commercial dans une zone résidentielle.

GESTION FINANCIÈRE

074/13-03-06

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2006

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de février 2006 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 509655 à 509892) :	85 840,95 \$
Remises fédérales et provinciales :	21 984,01 \$
Comptes courants (ch. # 60162 à 60296) :	183 686,00 \$
Total :	291 510,96 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

075/13-03-06

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 84 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS ET DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 1, 2 ET 3

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement numéro 84 au montant total de 8 291,90 \$ (coût net de 7 787,28 \$), le tout conformément au rapport préparé par le trésorier en date du 6 mars 2006.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2006

D'approuver les directives de changement numéros 1, 2 et 3 relatives aux travaux liés au règlement numéro 84 émises par Monsieur Jean Labelle, ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

ADOPTÉE

076/13-03-06

ANNULATION DU SOLDE DE L'EMPRUNT LIÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 69

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 69 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 202 287,00 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU' il existe un solde de 22 713,00 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 69 pour réduire le montant de la dépenses et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le montant de la dépenses et de l'emprunt du règlement numéro 69 soit réduit de 225 000,00 \$ à 202 287,00 \$.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

ANNULATION DU SOLDE DE L'EMPRUNT LIÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 70

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

077/13-03-06

TRANSFERT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET D'UN COMPTE DE CAISSE À LA MUNICIPALITÉ RECONSTITUÉE DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT l'article 31 du décret 1072-2005 relativement aux dettes de la municipalité reconstituée de La Macaza;

CONSIDÉRANT que les dettes qui existent immédiatement avant la réorganisation de la Ville, celles qui ont été contractées par l'ancienne municipalité et qui étaient financées, immédiatement avant la réorganisation, par des revenus provenant exclusivement du territoire de cette municipalité deviennent des dettes de la municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT qu'il en est de même des dettes contractées par la Ville et qui sont reliées à des biens, à des services ou à des activités relevant d'une compétence de proximité, dans la situation suivante :

- la dette est partiellement financée, immédiatement avant la réorganisation, par des revenus provenant d'un territoire appelé à faire partie de celui de la municipalité reconstituée, pour la partie qui correspond à la part de bénéfice que la municipalité reconstituée retire de ces biens, services ou activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunt numéros 9-97 et 225(1^{er}) adoptés par l'ancienne Municipalité de La Macaza retournent à la charge de la municipalité reconstituée de La Macaza.

Que les règlements d'emprunt numéros 29 et 225(2^{ième}) adoptés par la Ville de Rivière-Rouge et servant au bénéfice exclusif du territoire de La Macaza, deviennent à la charge exclusive de la municipalité reconstituée de La Macaza.

Que le compte de caisse numéro 81044 retourne au nom de la Municipalité de La Macaza.

Que le prêt numéro 5 comprenant les règlements d'emprunt numéros 29 et 225(2^{ième}) du compte 81144 soient transférés dans le compte numéro 81044.

Qu'une partie du prêt numéro 1 du compte 81144 comprenant le règlement numéro 9-97 dont le capital dû au 31 décembre 2005 est de 46 400,00 \$ soit transféré dans le compte numéro 81044 appartenant à la Municipalité de La Macaza.

Que les documents de prêt pour les règlements d'emprunt numéros 9-97, 225(1^{er}), 29 et 225(2^{ième}), préparés par la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Rouge soient libellés au nom de la Municipalité de La Macaza.

Que la Ville de Rivière-Rouge soit libérée officiellement par écrit desdits emprunts.

Que la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Rivière-Rouge tous les documents pertinents à cette transaction.

Que cette résolution soit envoyée au Centre financier aux entreprises, situé au 471, rue Léonard, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 2Y5, à l'attention de Madame Nancy Hawkins, directrice de comptes.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

078/13-03-06

**MODIFICATION À LA LISTE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
APPROUVÉS DE RIVIÈRE-ROUGE DANS LE REGISTRE DU M.A.M.R.**

CONSIDÉRANT l'article 31 du décret 1072-2005 relativement aux dettes de la municipalité reconstituée de La Macaza;

CONSIDÉRANT que les dettes qui existent immédiatement avant la réorganisation de la Ville, celles qui ont été contractées par l'ancienne municipalité et qui étaient financées, immédiatement avant la réorganisation, par des revenus provenant exclusivement du territoire de cette municipalité deviennent des dettes de la municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT qu'il en est de même des dettes contractées par la Ville et qui sont reliées à des biens, à des services ou à des activités relevant d'une compétence de proximité, dans la situation suivante :

- la dette est partiellement financée, immédiatement avant la réorganisation, par des revenus provenant d'un territoire appelé à faire partie de celui de la municipalité reconstituée, pour la partie qui correspond à la part de bénéfice que la municipalité reconstituée retire de ces biens, services ou activités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunt numéros 9-97 et 225(1^{er}) adoptés par l'ancienne Municipalité de La Macaza retournent à la charge de la municipalité reconstituée de La Macaza.

Que les règlements d'emprunt numéros 29 et 225(2^{ième}) adoptés par la Ville de Rivière-Rouge et servant au bénéfice exclusif du territoire de La Macaza, devienne à la charge exclusive de la municipalité reconstituée de La Macaza.

Que le règlement d'emprunt numéro 224 adopté par l'ancienne Municipalité de La Macaza, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et non utilisé à ce jour, retourne à la charge de la municipalité reconstituée de La Macaza.

Que cette résolution soit envoyée au Ministère des Affaires municipales et des Régions à l'attention de Madame Danielle Samson.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

079/13-03-06

TRANSFERT DES PRÊTS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE DANS UN SEUL COMPTE

CONSIDÉRANT QU' il est maintenant possible d'inclure plus de dix (10) prêts dans un seul compte de caisse;

CONSIDÉRANT QUE Rivière-Rouge possède plusieurs comptes de caisse reliés aux anciennes municipalités et que des prêts sont encore reliés à ces comptes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que les prêts numéros 1 (règlement numéro 537), 2 (règlement numéro 725), 5 (règlement numéro 598) et 7 (règlements numéros 435(1), 477, 478, 492, 688) du compte numéro 80811 soient transférés dans le compte principal de Rivière-Rouge numéro 81144.

Que le prêt numéro 4 (règlement numéro 01-487) du compte 80515 soit transféré dans le compte principal de Rivière-Rouge numéro 81144.

Que les comptes numéros 80811 et 80515 soient fermés définitivement.

Que la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Rivière-Rouge tous les documents pertinents à cette transaction.

Que cette résolution soit envoyée au Centre financier aux entreprises, situé au 471, rue Léonard, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 2Y5 à l'attention de Madame Nancy Hawkins, directrice de comptes.

ADOPTÉE

080/13-03-06 **ACHAT D'UNE TIMBREUSE**

ATTENDU QUE Poste Canada cessera d'effectuer le réglage des machines à affranchir qui ne sont pas conformes aux nouvelles normes touchant la recharge à distance, la sécurité, l'empreinte numérique et la saisie de données sur les produits le 31 décembre 2006 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle timbreuse munie d'une balance automatique avant la fin de l'année;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été obtenues de:

1. Pitney Bowes avec un prix d'achat de 7 134,00 \$ plus taxes, plus 48,95 \$ par mois plus taxes pour la location du compteur, plus 540,00 \$ par année plus taxes pour le contrat de service;
2. Bureautech Laurentides avec un prix d'achat de 6 605,55 \$ plus taxes, plus 38,00\$ par mois plus taxes pour la location du compteur, plus 400,00 \$ par année plus taxes pour le contrat de service;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte la soumission de Bureautech Laurentides pour l'achat d'une timbreuse avec balance intégrée au coût de 6 605,55 \$ plus taxes, plus 38,00 \$ par mois plus taxes pour la location du compteur, plus 400,00 \$ par année plus taxes pour le contrat de service.

Que ledit montant soit pris à même le budget 2006 en effectuant des transferts de postes budgétaires.

ADOPTÉE

081/13-03-06 **ANNULATION DE FACTURES DU SERVICE INCENDIE**

ATTENDU QUE le Service incendie facture les propriétaires de véhicule moteur lors de l'utilisation des pinces de désincarcération sur un lieu d'accident;

ATTENDU QUE la Cour d'appel a statué dans la cause Martel & autres c. Richmond (Ville de) et que la Ville ne doit pas facturer lorsque les pinces de désincarcération sont utilisées pour dégager une personne lorsque sa vie et sa santé sont en danger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la facture numéro 191 du 14 février 2005 soit annulée ainsi que toutes les factures ou les pinces sont utilisées pour dégager des personnes prises à l'intérieur de leurs véhicules lors d'accident.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

082/13-03-06

ADDENDA NO. 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE DU SECTEUR CENTRE DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 012/10-01-05 par laquelle il entérinait la conclusion d'un protocole d'entente signé par le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole en date du 21 janvier 2003 et la Ville de Rivière-Rouge le 20 décembre 2004, établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville d'une aide financière relativement au projet de réfection de l'aqueduc et de l'égout domestique du secteur centre de la rue Principale dans le secteur L'Annonciation, dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un addenda audit protocole d'entente afin de modifier la nature des travaux ainsi que le montant de l'aide financière accordée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve la signature de l'addenda numéro 1 du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi à la Ville d'une aide financière relativement au projet de réfection de l'aqueduc et de l'égout domestique du secteur centre de la rue Principale dans le secteur L'Annonciation, dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, et d'autoriser sa signature par la mairesse pour et au nom de la Ville, lequel addenda est annexé à la présente résolution pour en faire partie comme si il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

083/13-03-06

PRÉSENTATION DE PROJETS SUR LE PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2006

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge présente une demande de subvention dans le cadre du programme Placement Carrière-été 2006, tels projets devant permettre l'embauche d'étudiant(e)s en 2006 dans différents services de la Ville.

Que Monsieur Martin Paquette, directeur des loisirs et de la culture, soit nommé responsable des projets présentés et qu'il soit autorisé à signer tout document officiel les concernant pour et au nom de la Ville.

Que la Ville s'engage à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

084/13-03-06

OPPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA : MANDAT À UN AVOCAT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2006

De mandater l'étude d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Ville lors de la rencontre qui aura lieu le 21 mars 2006 entre la Commission municipale du Québec, la Municipalité de La Macaza (elle aussi représentée par un procureur) et la Ville de Rivière-Rouge suite à l'opposition de la Municipalité de La Macaza aux règlements numéros A-1 et A-2 adoptés par l'agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

085/13-03-06 RÉPARATION D'UN CAMION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réparation du camion unité 100-03 chez Performance Laurentides pour une dépense totale approximative de 5 000,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

086/13-03-06 ACQUISITION D'UN RADIO PORTATIF

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin, appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'acquisition d'un radio portatif pour le bureau du directeur des travaux publics auprès de Action Solution Radio pour une dépense totale de 431,34 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

087/13-03-06 CHEMINS DU LAC BOILEAU EST ET OUEST : ARPENTAGE ET ACQUISITION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

De mandater Monsieur Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, pour réaliser une description technique ainsi que le piquetage d'une partie des chemins du Lac Boileau Est et Ouest au coût de 2 900,00 \$ plus les taxes applicables dans le but que la Ville puisse les acquérir.

ADOPTÉE

088/13-03-06 CHEMIN LACOSTE : EXPROPRIATION

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a adopté la résolution numéro 52 du 13 février 2006 par laquelle elle décrète l'expropriation d'une partie du lot 12C du rang 4 au cadastre officiel du canton Marchand selon la description technique préparée par Monsieur Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 2 février 2006, sous le numéro de minute 3 520, et ce, aux fins d'en faire un chemin public et mandaté l'étude d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour entamer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les démarches légales s'y rapportant;

ATTENDU que, pour que ce chemin puisse devenir public, il y a lieu d'acquérir trois autres parties du lot 12C du rang 4 au cadastre officiel du canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle;

EN CONSÉQUENCE DES ATTENDUS QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

1. Que la Ville de Rivière-Rouge décrétait l'expropriation de trois parties du lot 12C du rang 4 au cadastre officiel du canton Marchand représentées par les parcelles 1 (appartenant à Monsieur Jacques Desrosiers), 2 (appartenant à Messieurs Jacques et François Desrosiers et Madame Lise Desrosiers) et 3 (appartenant à Madame Lise Desrosiers) de la description technique préparée par Monsieur Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 7 décembre 2001, sous le numéro de minute 2133, et ce, aux fins d'en faire un chemin public.
2. Que l'étude d'avocats Prévost Fortin D'Aoust soit mandatée pour entamer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les démarches légales aux fins de la présente expropriation.
3. Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout les documents relatifs à cette expropriation pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

089/13-03-06

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2005-00010

La demande de dérogation mineure consiste dans un premier temps à régulariser l'implantation projetée d'une maison sur le lot 23 A-1 du rang 03, cadastre de Turgeon, situé sur le boulevard Fernand-Lafontaine, portant le matricule : 2055-81-6861, laquelle se positionne à 6,17 mètres de la marge latérale gauche et de 6,13 sur la marge latérale droite. La réglementation d'urbanisme applicable prévoit des marges latérales de sept (7) mètres, l'empiètement serait donc de 0,83 mètres et de 0,87. Dans un second lieu, la présente dérogation serait aussi à l'effet d'autoriser le cadastre du terrain, en y considérant la ligne avant du terrain de 24,38 mètres au lieu de 25 mètres, tel que le demande la réglementation d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que le lot 23 A-1 est situé entre deux (2) propriétés déjà construites;

CONSIDÉRANT que l'empiètement dans les marges latérales ne causera pas de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT que la marge latérale de sept (7) mètres sera probablement réduite lors de l'harmonisation des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution numéro C.C.U. 036.06.01.26);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accepter la dérogation mineure numéro 2005-00010 conditionnellement à ce que le propriétaire dépose un certificat de localisation dès l'implantation des fondations.

ADOPTÉE

090/13-03-06 **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT RÉGULIER À TEMPS COMPLET**

CONSIDÉRANT que Madame Micheline Jolin a été embauchée par la résolution 134 du 11 avril 2005 à titre d'inspecteur en bâtiment temporaire chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'émission des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que Madame Jolin satisfait aux exigences de ce poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Madame Micheline Jolin au poste d'inspecteur en bâtiment régulier à temps complet, chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, à compter du 13 mars 2006, selon les conditions applicables à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

091/13-03-06 **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Charles Clément a été embauché par la résolution numéro 134 du 11 avril 2005 à titre d'inspecteur en bâtiment temporaire et qu'il a travaillé durant la saison estivale 2005 en satisfaisant aux exigences de ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un inspecteur en bâtiment temporaire pour la saison estivale 2006;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Monsieur Jean-Charles Clément à titre d'inspecteur en bâtiment temporaire chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme et de l'émission des permis et certificats à compter du 20 mars 2006 selon les conditions applicables à la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

092/13-03-06 **ENTENTE DE PRINCIPE POUR L'EMBAUCHE D'UN COMMIS DE BUREAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME « RUES PRINCIPALES »**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 467/14-11-05-S autorisant la présentation d'une demande de subvention salariale auprès d'Emploi Québec pour l'embauche d'un commis de bureau pour venir en aide au chargé de projet embauché dans le cadre du programme « Rues Principales » et autorisant la participation de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'entente de principe pour l'embauche d'un commis de bureau dans le cadre du programme « Rues Principales » signée par la mairesse et le directeur général pour et au nom de la Ville de Rivière Rouge et les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

093/13-03-06

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU : FESTIVAL DE PÊCHE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'un projet à la Société de la faune et des parcs du Québec et la Fondation de la Faune du Québec dans le cadre du programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, festival de pêche/volet ensemencement, tel projet devant permettre l'ensemencement du Lac Tibériade dans le secteur Sainte-Véronique prévu le 10 juin 2006, le tout tel que décrit à la demande de subvention de la Ville.

Que Monsieur Martin Paquette, directeur des loisirs et de la culture, soit nommé représentant du projet pour et au nom de la Ville et qu'il soit autorisé à signer tout document officiel concernant ledit projet pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

N.B. Monsieur Michel Robidoux quitte la séance. Il est 21h05.

094/13-03-06

PROGRAMME SPORT-ÉTUDES DE L'ÉCOLE DU MÉANDRE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la location gratuite de la glace du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à L'École du Méandre » à raison d'un maximum de cinq (5) heures par semaine pour leurs activités liées à leur programme « Sport-études».

ADOPTÉE

095/13-03-06

JOUR DE LA TERRE

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer le développement durable du Québec et en regard de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de notre responsabilité citoyenne à diminuer notre contribution personnelle de déchets et de gaz à effet de serre, le Conseil municipal estime qu'il est primordial d'agir en transformant ses habitudes de vie et en posant des gestes préventifs pour le climat;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal encourage tous les organismes et entreprises à faire comme la Ville de Rivière-Rouge en appuyant la campagne du Jour de la Terre 2006-2007 « Préventif pour le climat » et souhaite que ces démarches reçoivent toute l'attention qu'elles méritent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Carine Lachapelle et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la campagne 2006-2007 du Jour de la Terre.

ADOPTÉE

DIVERS

096/13-03-06

DEMANDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RADIO-ONCOLOGIE À SAINT-JÉRÔME

CONSIDÉRANT la vocation régionale de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT les problèmes d'iniquité interrégionale que subit déjà la région des Laurentides depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides est en pleine croissance démographique;

CONSIDÉRANT que cette croissance se poursuivra pour encore plusieurs années;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la population provoque une pression énorme sur l'autoroute des Laurentides en provoquant des bouchons de circulation de plus en plus fréquents, surtout aux heures de pointe le matin et en fin d'après-midi;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de personnes âgées, et par le fait même, une augmentation de la demande de soins de santé;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir pour notre région des centres offrant des soins spécifiques dans différentes spécialités;

CONSIDÉRANT l'importance pour les personnes ayant besoin de soins de pouvoir les obtenir dans leur région immédiate;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides s'étend jusqu'au nord de Mont-Laurier et qu'il est inacceptable d'obliger ces citoyens à se rendre à Laval ou Montréal pour recevoir des soins spécialisés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Philippe Couillard, d'autoriser l'implantation d'un centre de radio-oncologie à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministre de procéder à cette annonce le plus rapidement possible afin de lever le doute et apaiser les craintes des citoyens de la région des Laurentides quant au lieu d'implantation de ce centre.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée au Premier ministre, au ministre de la Santé et des Services sociaux, au ministre responsable de la région des Laurentides, à l'Agence de santé et de services sociaux des Laurentides, aux députés de la région des Laurentides.

ADOPTÉE

097/13-03-06

SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DES HAUTES-RIVIÈRES : RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2006

De procéder au renouvellement de la carte de membre de la Ville à la Société nationale des québécois et des québécoises des Hautes-Rivières au coût annuel de 15,00 \$.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Madame Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les questions adressées au Conseil concernent les sujets suivants :

- Sécurité des piétons au Centre-Ville;
- Contournement de L'Annonciation;
- Déneigement;
- Fauchage des abords des chemins du M.T.Q.

098/13-03-06

Modifiée par la
résolution
099/27-03-06

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Carine Lachapelle,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 27 mars 2006 à 19:30 heures et que l'ordre du jour comprenne, entre autre, les sujets suivants :

1. Annulation du solde de l'emprunt lié au règlement numéro 70;
2. Embauche d'une adjointe administrative;
3. Devise de la Ville;
4. Avis de motion : Règlement numéro 94 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux, et sanitaires, les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires et l'utilisation de l'eau potable de la Ville de Rivière-Rouge;
5. Système de communication : Bail avec le C.S.S.S. d'Antoine-Labelle;
6. Demande de dérogation mineure numéro 2006-00001.

Il est 21h26.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe